

L'application «**Points de secours en forêt**» est un projet collaboratif de l'ONF, la Fédération nationale des communes forestières, la Fédération nationale des entrepreneurs des territoires, l'Union de la coopération forestière française, la Fédération nationale du bois, la Mutualité sociale agricole, l'IGN, les Services départementaux d'incendie et de secours et France Bois Forêt.

La forêt est caractérisée par son espace naturel étendu, sans population aux alentours. Les personnes qui y travaillent ou la fréquentent sont géographiquement isolés. Conséquence : alors qu'en moyenne, les services de secours arrivent en 13 minutes sur un point d'intervention, ce temps s'élève à 25 minutes en forêt.

Trouver en un instant le point de rencontre des secours le plus proche, en cas d'accident et d'incident (ex: feu) en forêt. C'est l'objet d'un projet collaboratif qui se lance, incluant la création d'une application mobile.

Retrouvez l'application sur



Agence territoriale de Compiègne
15 avenue Division Leclerc - 60200 Compiègne
03 44 92 57 57
ag.picardie@onf.fr

Points de secours en forêt, une appli qui peut sauver des vies !



Procédure en cas d'accident ou de constat d'un feu de forêt *(chasseur et pêcheur)*

- 1 REPÉRER LE POINT DE SECOURS**
le plus proche de vous via l'application
en activant le GPS / la localisation de votre
smartphone.



- 2 APPELER
LE N° D'URGENCE :
112 ou 18**

Informez sur l'état de la victime « **Quoi faire** »
de l'application et suivez les instructions
données par les secours.

L'application présente aussi « **Les gestes
qui sauvent** » en attendant les secours.

En cas d'accident par arme à feu, précisez
qu'il s'agit d'un acte de chasse au secours.

Indiquer
le N° du Point de secours choisi



- 3 ENVOYER DEUX PERSONNES
AU POINT DE SECOURS CHOISI**

pour accueillir et diriger les véhicules /
secouristes au plus près de la victime.

Laissez toujours une personne
disponible au point de secours.

- 4 AVERTIR DE L'ACCIDENT**



Forêt domaniale

> Responsable équilibre forêt-gibier

Pierre Gégou : 06 03 72 78 11

> Agent responsable du lot

Nom : _____

Tél : _____



Forêt de Chantilly

Christophe Launay : 06 84 83 00 53

Forêt de Chaâlis

Alexis de Kermel : 03 44 54 04 02



uniquement en cas d'accident par arme

Service départemental Oise	Service départemental Aisne	Service interdépartemental Yvelines et Val d'Oise
sd60@ofb.gouv.fr	sd02@ofb.gouv.fr	sd78-95@ofb.gouv.fr
03 44 90 07 01	03 23 23 41 60	01 30 90 64 85

Exemple :

Un accident : indiquer le point n°PRS 60 CO-141
Compiègne de la forêt domaniale de Compiègne.

Un départ de feu : Point DFCI (défense des forêts
contre l'incendie) n°GL28L Compiègne de la forêt
domaniale de Compiègne.

